

Réunion du conseil municipal du 28 avril 2014

Etaient présents : Mmes Grébert D. et Prouheze M-F., Mrs Malavieille C., Granier B., Vaissiere C., Clavel E., Deltour D., Martin B., Nuc P., Trocellier R., Vigne.P.

Ordre du jour : BUDGETS

- lotissement : 11 voix pour (à ce jour 3 lots vendus + 1 en cours)
- assainissement : 11 voix pour.

Vote des trois taxes :

- Les taux 2013 sont reconduits à l'unanimité.
- Subventions aux associations : 11 voix pour.

Budget communal

- Gardiennage de l'église : le Conseil Municipal accorde à l'unanimité à Mme Duplan l'indemnité proposée par la préfecture.
- Proposition liste pour la commission CCID (Commission communale des impôts directs) : 12 titulaires et 12 suppléants ; le service des impôts retiendra 6 titulaires et 6 suppléants.

Avenant contrat agent technique :

Mr Jean-Jacques Mayol est employé par la commune pour l'entretien de la Mairie et assure aussi pour le compte de la communauté de communes l'entretien du musée. Son contrat arrivant à expiration, il sera pris en charge en totalité par la commune et la communauté de communes

nous remboursera la charge correspondant à l'entretien du musée.

Désignation correspondant défense :

Mr Deltour Denis sera correspondant à la défense.

Points sur les travaux :

- La réfection du chemin de la Bessiere fait par la SOMATRA est terminée et s'est réalisée dans de bonnes conditions.
- Garages communaux : La maçonnerie a bien avancé et l'entreprise Martin a réalisé la charpente.
- Eglise : le traitement de la charpente et de l'escalier a été fait. Reste à l'entreprise Soulier-Nuc à refaire le plancher du clocher après que l'entreprise Martin aura réalisé un faux plancher pour éviter les chutes de gravats.
- Un devis sera établi pour la rénovation du petit patrimoine afin de déposer un dossier de demande de subventions.
- Station d'épuration : le Maire informe le Conseil que le poste de relevage de Javols présente une fissure qui laisse pénétrer l'eau de la rivière dans le poste. L'entreprise Marquet qui l'a réalisé devra effectuer la réparation ou le changement de la cuve dans les meilleurs délais et devra également noyer le fond de la cuve dans du béton.
- Travaux voirie au lotissement du Devès : l'entreprise Marquet doit faire l'enrobé en mai 2014.

Après avoir remercié chacun pour sa participation, le Maire lève la séance à 23h45.